



Département de Moselle

COMMUNE DE KOENIGSMACKER

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4. RÉGLEMENT GRAPHIQUE La Cité des Officiers

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal de Koenigsmacker
en date du 18/07/2019 approuvant le Plan
Local d'Urbanisme.

Le Maire

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
15/12/90	06/10/80	17/07/88
23/02/01	16/03/83	13/04/92
	04/02/94	25/03/97
	29/11/13	06/05/98

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- Espace Boisé Classé
- * Eléments de patrimoine à préserver
- Marge de recul
- * Construction existante en zone agricole dont la transformation en habitation est autorisée
- Zone inondable (Moselle : étude SOGREAH 2005)
- Zone inondable (Canner : étude ARTELIA 2016)
- Zone inondable (Bibiche : AZI 2009, méthode hydrogeomorphologique)
- ● Chemin piétonnier et/ou cyclable à conserver
- Cavité souterraine
- + - Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
10	Préservation d'une zone d'infiltration des eaux pluviales	2 005 m ²	Commune
11	Création d'un bassin de rétention	2 494 m ²	Commune

